



Appel de candidatures : Foire aux questions

Nous sollicitons les candidatures pour des postes d'experts et de membres représentant les patients au sein des comités consultatifs et des comités d'experts. Voici des renseignements qui vous seront utiles tout au long du processus de mise en candidature.

Quels sont les postes à pourvoir?

Nous sommes à la recherche de candidatures pour les postes suivants :

- **Comité canadien d'expertise sur les médicaments (CCEM)**
 - 3 expertes ou experts
 - 1 membre représentant les patients
- **Comité d'experts en examen du Programme pancanadien d'évaluation des anticancéreux (CEEP)**
 - 4 expertes ou experts
 - 1 membre représentant les patients
- **Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS)**
 - 1 praticienne ou praticien de la santé
 - 1 membre représentant les patients
- **Comité consultatif des patients et des communautés (CCPC)**
 - 1 personne à la présidence
 - 1 ou 2 membres représentant les patients
- **Comité d'expertise en gestion des listes des médicaments assurés (CEGL)**
 - 3 expertes ou experts

Y a-t-il des postes qui s'adressent aux patients?

À l'heure actuelle, il y a jusqu'à cinq postes de membres représentant les patients à pourvoir.

Y a-t-il des postes s'adressant aux membres du public?

Il y a actuellement des postes de membres représentant les patients à pourvoir au sein quatre comités. Les membres du public qui répondent aux critères exigés pour ces postes peuvent poser leur candidature.

Quelle est la date limite de mise en candidature?

Le formulaire doit être rempli et les candidatures doivent être reçues d'ici le mardi 2 avril 2024.



Qui devrait poser sa candidature?

Les personnes des autorités sanitaires fédérales, provinciales ou territoriales, d'organismes représentant des professionnels de la santé et de domaines connexes ou de la population générale peuvent présenter une candidature.

Les candidatures peuvent être présentées par la candidate ou le candidat, ou encore en son nom.

Puis-je poser ma candidature ou quelqu'un d'autre doit-il le faire pour moi?

Les candidatures peuvent être présentées au nom de la personne ou par la personne elle-même.

Puis-je poser ma candidature à plus d'un poste?

Oui, vous pouvez poser votre candidature à plus d'un poste. Il faut toutefois remplir un nouveau formulaire en ligne pour chaque poste.

Dois-je remplir un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts?

Tous les membres des comités doivent divulguer tout conflit d'intérêts potentiel. La politique sur les conflits d'intérêts vise le maintien des normes éthiques, de la réputation et de l'intégrité de l'organisation. Lorsqu'une personne est retenue pour une entrevue, elle doit remplir un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts pour être prise en considération par le comité de sélection.

Et si j'ai déjà rempli un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts pour l'ACMTS?

Même si vous avez déjà soumis un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts, dès que vous passerez à la prochaine étape du processus, vous devrez en remplir un nouveau pour que votre candidature soit prise en considération par le comité de sélection.

Qu'entend-on par « conflit d'intérêts »?

Il y a conflit d'intérêts là où des considérations personnelles, professionnelles ou financières peuvent influencer ou sembler influencer, de façon directe ou indirecte, sur l'objectivité, l'impartialité ou le jugement professionnel des membres du conseil d'administration de l'ACMTS, d'un comité consultatif ou d'un comité d'expert, dans l'exercice de leurs fonctions.

Serai-je exclu d'emblée en cas de conflit d'intérêts?

L'existence d'un conflit d'intérêts n'exclut pas automatiquement une candidature. Dans le cadre du processus de sélection, on s'efforcera de comprendre la nature et la portée d'éventuels conflits.

Combien de temps consacrer au mandat?

Le temps à consacrer dépend du poste qui vous intéresse.

- CCEM
 - Ce mandat exige jusqu'à quatre ou cinq jours par mois, ce qui comprend la participation à des réunions mensuelles.



- CEEP
 - Ce mandat exige jusqu'à quatre ou cinq jours par mois, ce qui comprend la participation à des réunions mensuelles.
- CEETS
 - Ce mandat comprend au moins six réunions par année, jusqu'à une réunion par mois.
- CCPC
 - Le mandat des membres exige jusqu'à six heures tous les six mois.
 - Le mandat de la présidence exige jusqu'à deux jours tous les six mois.
- CEGL
 - Ce mandat exige environ quatre jours tous les deux mois.

Les membres pourraient devoir se déplacer pour assister aux réunions, et on s'attend à ce qu'ils soient préparés. Davantage de détails se trouvent dans les modalités ou la charte pour chaque rôle.

Où se tiennent les réunions?

Les réunions se tiennent par vidéoconférence ou en personne à Ottawa ou à Toronto, selon le comité. Veuillez consulter les détails du rôle qui vous intéresse.

Les frais de déplacement sont-ils remboursés?

Oui, les dépenses engagées sont remboursées conformément à la politique de l'organisation sur les déplacements.

Quelle est la durée du mandat des membres de comités?

En général, le mandat est de trois ans. Il peut être renouvelé une fois, à la discrétion de la PDG.

Quelle est la rémunération des membres des comités?

Les membres sont admissibles à des honoraires conformément à la politique de l'organisation. La rémunération est versée à la personne et est assujettie aux retenues du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'impôt sur le revenu. Les dépenses engagées sont remboursées conformément à la politique de l'organisation sur les déplacements.

Comment soumettre une candidature?

Vous devez soumettre la candidature en remplissant le formulaire en ligne. Tous les documents requis doivent être téléversés au moyen de ce même formulaire.

Quels sont les documents requis?

Les documents suivants doivent accompagner chaque candidature :

- Formulaire de mise en candidature (remplir en ligne)
- Formulaire de déclaration d'intérêt et de qualification rempli (télécharger et remplir)



- Curriculum vitae de la personne candidate (téléversez votre document)

Comment présenter les documents?

Les documents doivent être téléversés au moyen du formulaire de candidature en ligne. Les formats acceptés sont Microsoft Word (.doc ou .docx) ou Adobe Acrobat (.pdf).

Puis-je présenter une candidature par la poste ou par télécopieur?

Toutes les candidatures doivent être présentées en ligne, à moins que des dispositions aient été prises préalablement à des fins d'accessibilité.

Et si j'ai besoin de documents en format accessible?

Pour obtenir des documents en format accessible, veuillez écrire à demandes@cadth.ca.

Et si j'ai besoin de mesures d'adaptation?

Nous offrons des mesures d'adaptation à toutes les étapes du processus. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation ou que vous avez des questions, veuillez écrire à Arni Ahronson, vice-président, Culture et Personnel à l'adresse arni.ahronson@cadth.ca.

Quels sont les critères de sélection?

Pour en savoir plus, veuillez consulter la description du poste qui vous intéresse. Les qualités, connaissances et aptitudes nécessaires y sont indiquées. À l'aide du gabarit de déclaration d'intérêts et qualification, vous devrez indiquer que vous répondez à chaque critère, notamment en donnant des exemples et en décrivant des situations dans lesquelles vous avez démontré lesdites qualités, connaissances et aptitudes.

Qu'arrive-t-il après la soumission d'une candidature?

Une notification s'affichera pour confirmer que la candidature a été soumise avec succès. Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature; cependant, nous ne communiquerons, par courriel, qu'avec celles retenues. Dans le cadre du processus de sélection, certaines personnes pourraient être conviées en entrevue.

Dois-je donner des références?

Seules les personnes sélectionnées en entrevue devront fournir deux références.

Comment sont réalisées les entrevues?

Les entrevues se font par vidéoconférence.

Et si j'ai d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions après avoir consulté cette foire aux questions, écrivez à demandes@cadth.ca. Nous nous efforcerons de vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable.